

FICHE D'INSCRIPTION N1

ANNEE 2025/2026

PHOTO	Genre (M ou F)	:	
	NOM	:	
	NOM de naissance (si différent)	:	
	Prénom	:	
	Prénom de naissance (si différent)	:	
	Date de naissance	:	
	Lieu de naissance (pays, dép., ville)	:	
	Adresse	:	
	Code Postal – Ville	:	
	Téléphone	:	
	Courriel	:	

Les éléments en italique ne sont nécessaires que pour les encadrants et dirigeants du club.

Préparation aux examens de plongée – Extraits du règlement

	Age minimum	Plongées en exploration avant l'entrée en formation	Plongées techniques (minimum)	Certificat médical
Niveau 1	12	0	4	Tout médecin

Pour une meilleure prise en compte des spécificités de notre activité, nous vous recommandons de faire appel à un médecin fédéral et dans tous les cas d'utiliser le modèle fédéral avec le verso.

L'obtention d'un niveau nécessite en plus de ces critères l'acquisition et la validation des compétences nécessaires.

Forfaits N1 (spécifiez bien vos choix et votre total)

Cotisation club, licence FFESSM (du 1/09/2025 au 31/12/2026), frais de formation N1 (dont carnet de plongée, pochette FFESSM et carte de niveau), 4 plongées du bord, assurance RC et <u>assurance individuelle accident Loisir 1 incluse</u> pour 24,20€. Membre actif adulte Membre actif enfant (12 - 16 ans) Famille (à partir du 2 ^{ème} inscrit adulte) Etudiant (et - de 26 ans)	Tarif 260 € 210 € 235 € 235 €	Votre choix
Option facultative sur l'assurance complémentaire (voir annexe AXA) Loisir 1 TOP Loisir 2 / Loisir 2 TOP Loisir 3 / Loisir 3 TOP Loisir TOP : Loisir base + assurance voyage (annulation, bagages, ...) La Loisir 1 (base) est déjà incluse dans les forfaits.	22,15 € 4,65 € / 33,50 € 25,25 € / 71,60€	
	Total	

Régulé par : ☐ Chèque n° ☐ Virement à la date du ☐ Espèces (à éviter si possible)
Si virement, mettez votre **nom**, votre **prénom** et **LICENCE 2026** dans l'intitulé du virement.

A retourner au club remplie et signée avec :

- 1 photo d'identité
- Certificat médical ORIGINAL **au format FFESSM** ci-joint (gardez-en une photocopie pour les sorties en SCA)
- Autorisation du responsable légal pour les mineurs
- Règlement par chèque (de préférence) ou espèces à l'ordre du CSSA.

J'autorise la consultation de mon CACI par les délégués de la FFESSM et via le Qr-Code présent sur sa carte de licence. **OUI** ☐ **NON** ☐

Vos **coordonnées** seront utilisées pour la création de votre licence sur le site de la FFESSM. Vous pouvez accéder à celles-ci et les modifier à partir de votre numéro de licence sur le site de la FFESSM. Votre **e-mail** sera ajouté à la liste de discussion du club (sauf si vous le refusez), ce qui vous permettra d'être informé régulièrement de la vie du CSSA. La **charte informatique** du club est disponible sur le site. Nous vous informons également que des **photos ou vidéos** peuvent être prises lors des entraînements ou sorties, pour illustrer la vie du Club sur les réseaux sociaux, ou dans des articles de journaux. Merci de nous signaler votre refus si vous ne souhaitez pas y figurer.

Extrait du règlement intérieur

- Les conditions d'accès et d'utilisation de la piscine sont soumises au règlement intérieur du Bassin Nautique de la Ville de Millau. L'usage des shorts y est notamment interdit et le port du bonnet est obligatoire. Il est également interdit de sauter dans l'eau sans y avoir été préalablement invité par un moniteur agissant dans le cadre de ses fonctions, ou de pousser autrui dans le bassin.
- L'entraînement individuel, que ce soit dans l'utilisation des blocs équipés ou bien dans le cadre de plongée en apnée, est interdit. Chacun s'engage à exécuter les directives du directeur de plongée.
- Le Club Subaquatique du Sud Aveyron se réserve le droit d'interdire, de refuser ou de radier toute personne titulaire ou non d'une licence FFESSM pouvant mettre en péril par son attitude ou son comportement dans la vie sociale ou autre, la sécurité des membres et la bonne marche du club. Aucun remboursement quel qu'il soit, ne sera effectué.
- L'accès au local matériel est strictement réglementé : il est notamment formellement interdit de pénétrer dans ce local dès lorsque le compresseur de gonflage des blocs est en marche, ainsi que de fumer à l'intérieur.
- Toutes les sorties Club doivent être confirmées auprès du responsable par le versement d'arrhes, correspondant à environ 50%, voire 100% de la dépense, un mois au moins avant la date prévue ou avant la date fixée par le responsable. Sans ce versement la réservation sera annulée. Tout empêchement devra être signalé dans les meilleurs délais. Le remboursement des arrhes ne pourra être effectué que dans le cas où le Club ne supporterait pas de dépenses supplémentaires à cet état de fait.
- Les sorties techniques niveaux 2, 3 et 4 proposées lors de week-end se réserveront sous la forme d'un forfait 4 plongées, celles des niveaux 1 se réserveront sous la forme d'un forfait 2 plongées ou d'un forfait 4 plongées.
- Pour le bon fonctionnement du club, il est impératif de ramener ou de faire ramener le matériel emprunté le mercredi suivant la sortie.

Bonnes bulles !

Anthony Lepriol et Harold MARRE, présidents du CSSA

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur affiché au club (ou disponible sur demande) et déclare l'accepter en sa totalité.

Fait à Millau le :

Signature (lu et approuvé) :

Club Subaquatique du Sud Aveyron

Complexe sportif Alice Milliat, 10 rue de la Prise d'Eau, 12100 MILLAU

www.plongee-cssa.com - Courriel : contact@plongee-cssa.com - Tel : 09 82 21 51 76